

## Pollution marine

# Les procureurs du bassin méditerranéen s'organisent

Des magistrats de neuf pays de la Méditerranée se sont réunis lundi et mardi, à Marseille, pour lancer un réseau inédit de procureurs antipollutions marines.

**D**u protocole aux actes. Lundi et mardi, la Banque mondiale et le ministère français de la Justice, en partenariat avec l'IDLO (organisation internationale de droit du développement), organisaient à Marseille un séminaire sur « l'application de la législation environnementale en Méditerranée ».

Réunie à la villa Valmer, sur la corniche Kennedy, une quarantaine de représentants de neuf pays des rives sud et nord du bassin méditerranéen – des magistrats, des policiers, des experts, des scientifiques – ont planché sur le sujet. L'objectif: mettre sur pied un réseau de procureurs et d'enquêteurs afin de lutter plus efficacement contre les pollutions marines dans cette *mare nostrum* si vulnérable. Autrement dit contre les dégazages sauvages en pleine mer.

## 400 pollutions orphelines en 2008

L'idée n'est pas vraiment nouvelle. Elle est même dans les tuyaux depuis 1995 et la signature par 21 pays du pourtour méditerranéen des protocoles de la convention sur la protection du milieu marin et du littoral, dite convention de Barcelone. Ces textes prévoyaient « des échéances précises pour l'harmonisation des poursuites judiciaires et la sanction des émissions illicites » dans la mer. Jusque-là, cette pieuse ambition était restée lettre morte. Avant qu'elle ne soit remise au goût du jour avec le lancement de l'Union pour la Méditerranée



Les douanes françaises ont recensé l'an dernier près de 400 pollutions orphelines. « Seules » 36 affaires sont passées devant les tribunaux, pour 29 condamnations.

PHOTO V. BEAUME

en juillet 2008. « Il y a eu quelques soucis de mise en œuvre », commente sobrement Frédéric Hébert. Directeur du Rempec (Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle), donc en première ligne sur ces questions, il espère que « cette initiative va prospérer. Nous avons des contacts avec les ministères de l'environnement, des transports, jamais avec ceux de la justice, en charge de la répression », se réjouit le responsable de cet organisme basé à Malte, partie prenante du colloque. En la matière, il y a pour-

tant fort à faire. Dans leur zone de compétence, qui s'étend sur 200 milles nautiques à partir de la côte, les douanes françaises ont recensé l'an dernier près de 400 pollutions orphelines. « Seules » 36 affaires sont passées devant les tribunaux, pour 29 condamnations.

Malgré ces chiffres, la France fait figure de bon élève de la répression avec son dispositif dissuasif et performant. « Il y a des pollutions qu'on ne parvient pas à identifier, notamment les pollutions nocturnes, explique Jacques Dalles. Nous devons en outre apporter la preuve que celles-ci ne sont pas involontaires et

qu'elles sont bien imputables à un bateau. Et ce n'est jamais aisé », convient le procureur de la République de Marseille qui participait au séminaire avec Jean-Luc Blachon, son adjoint en charge des atteintes à l'environnement et à la santé publique.

## 30% du commerce maritime mondial en Méditerranée

À l'échelle de la Méditerranée, la difficulté est encore plus grande pour contrôler les 220 000 navires navigant sur ses eaux très

fréquentées qui supportent 30% du commerce maritime mondial et 22% du trafic pétrolier mondial. Les pays riverains ne disposent pas des mêmes moyens – financiers, humains et matériels – pour détecter les nappes d'hydrocarbures, ni de la même volonté de lutter contre ces pratiques. Leurs législations sont également disparates. Certains pénalisent les pollutions, comme la France ou l'Italie, d'autres se contentent de les sanctionner administrativement, lorsqu'ils n'encouragent pas au dégazage sauvage faute d'alternative écologiquement correcte à proposer aux armateurs.

À long terme, les organisateurs du séminaire ambitionnent de parvenir à une standardisation des éléments de preuve, ainsi qu'à la création de documents types pour faciliter les procédures. « L'objectif n'est pas d'uniformiser mais d'harmoniser, en donnant le plus de visibilité à ce qu'il est possible de faire », signale Dominique Bouchara, la conseillère juridique de la Banque mondiale. En attendant, « nous avons donné un coup d'accélérateur à ce réseau des procureurs et des enquêteurs prévu par les textes. Réseau qui sera la base d'une plateforme d'échange d'expériences et de coopération entre pays du Sud et du Nord », précise-t-elle.

Pendant deux jours, ces messieurs dames antipollution ont fait connaissance, ont échangé des informations, voire même leurs numéros de téléphone. « Les coups de fil sont bien plus simples à passer que les démarches officielles », observe le porte-parole de la garde des Sceaux, caressant l'espoir de faire « tomber les frontières du formalisme ».

GEOFFREY DIRAT

## Trois questions à Vicente Nardo

# 25 Erika déversés dans la Méditerranée chaque année

Parmi les premiers à tirer la sonnette d'alarme avec le film *Pollution et nuisances sur le littoral méditerranéen*, primé par la palme d'or du Festival du film scientifique à Rio de Janeiro en 1980, Vicente Nardo est aujourd'hui professeur de biologie marine à l'université d'Aix-Marseille 3 et responsable scientifique de l'Institut océanographique Paul-Ricard.

### ■ Quel regard portez-vous sur la réunion des procureurs antipollution qui s'est tenue à Marseille ?

« En tant que chercheur, je n'ai aucun avis sur le sujet. Tout ce que je sais, c'est qu'il y a une prise de conscience des pouvoirs publics, sous la pression de certains partis politiques, des associations et des scienti-

fiques. Les Nations Unies se préoccupent de la question, des programmes internationaux existent, les laboratoires travaillent ensemble. Mais je suis à la fois réaliste et vigilant. Il faut aussi mettre en œuvre des mesures concrètes, sans être frileux. »

### ■ Comment va la Méditerranée ?

« Elle se porte mieux que par le passé. Dans le sillage de la France, des efforts ont été accomplis ces dernières années par nos voisins. Mais il reste beaucoup à faire. 80% des problèmes viennent toujours des terres, essentiellement à cause des eaux d'origine agricole et des stations d'épuration. Ce n'est pas la pollution la plus visible, mais c'est la plus importante. Certains médicaments consommés par l'homme, que nous

retrouvons dans les analyses d'eau de mer, agissent par exemple comme des perturbateurs endocriniens des organismes marins. Nous constatons une augmentation de ces rejets de produits toxiques et de substances chimiques, dont on ne mesure pas encore l'impact sur l'écosystème. »

### ■ Et les dégazages sauvages ?

« Chaque année, la Méditerranée reçoit l'équivalent de 25 Erika (soit 250 000 tonnes de fioul, ndlr). Mais, je le répète, ce n'est pas la pollution la plus importante. À la longue, le pétrole se dégrade. Les courants transportent les hydrocarbures, ils se dissolvent, fractionnent et percolent. Au final, on retrouve du goudron sur les fonds marins, et c'est l'ensemble de l'écosystème



PHOTO R. PARRÔT

qui en pâtit. Le problème, c'est la mise en place de ports équipés pour le déballastage. Et il en manque. Il y a bien un à Fos-sur-Mer, mais ailleurs. »

PROPOS RECUEILLIS PAR G.D.